

## La lutte contre les corvidés, à Plounévez-Lochrist les CUMA se mobilisent avec les chasseurs !



De gauche à droite : Yvon Léon, administrateur à la FD de chasse du Finistère, Maël Péden animateur à la FDGEDON, Bernard Bernicot, président de Prever, Arnaud Porhel, président de la CUMA de Guerueur à Plounévez Lochrist, Raymond le borgne, secrétaire de Prever et Jacques Appriou, président à la caisse locale de Groupama de Plabennec.

L'association Prévert a organisé le mardi 3 mars une conférence de presse afin de communiquer sur la problématique des corvidés sur le département. L'objectif de cette association est de défendre les intérêts de chacun et de contribuer à la sauvegarde des intérêts ruraux. Courant 2019, après plusieurs constatations de dégâts causés par les corvidés, les agriculteurs désespérés, ne savaient plus que faire.

La société de chasse, s'est emparée du problème et a obtenu le droit de prélever deux fois 40 choucas. Les 4 CUMA locales reconnaissantes du travail effectué par les chasseurs ont décidé de se mobiliser en faveur de cette cause. Avec une cotisation de 5€ par exploitation, ils ont pu rassembler 520 € pour financer l'achat de cartouches afin de réguler la population de choucas sur la commune. La Caisse locale de Groupama à Plabennec est elle aussi venue soutenir cette initiative en vue de limiter un maximum de dégâts.

En quelques chiffres sur le Finistère en 2019, 81 % des surfaces cultivées concernées et 78 % du montant total des dégâts déclarés ont été causés par des corvidés. Les choucas à eux seuls représentent 880 ha impactés soit un montant estimé de 467 467€. (Source : chambre d'agriculture).

Seulement aujourd'hui seuls les corneilles et corbeaux freux peuvent être chassés, les choucas étant une espèce protégée. Des dérogations du Préfets ont permis la chasse de quelques individus sur le Finistère. L'objectif aujourd'hui est d'obtenir un changement de statut pour les choucas. L'importance de déclarer ces dégâts a donc été soulignée par les intervenants, en effet, même si ceux-ci n'aboutissent pas à une indemnisation, ils permettent d'estimer les surfaces impactées et ainsi renforcer un dispositif, et faire considérer le choucas des tours comme gibier.

D'autres moyens de lutte sont envisageables, tels que les effaroucheurs ou les cages.

Il est important de noter que pour effaroucher un oiseau, la combinaison de 2 types de stimuli et une fonction aléatoire sont nécessaires pour être efficaces et éviter tout type d'accoutumance. Un canon à gaz avec une détonation aléatoire couplé à un effaroucheur visuel serait idéal.

**Recommandations ARVALIS :**

<b>Facteurs favorables</b>	<b>Facteurs défavorables</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Semis décalés (précoces, tardifs)</li><li>- Présence de résidus en surface (couvert végétaux, graines)</li><li>- Sol motteux</li><li>- Vitesse de levée lente</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Semis simultanés dans un même secteur géographique</li><li>- Roulage du lit de semence</li><li>- Profondeur de semis adaptée 4-5 cm</li><li>- Passage humain régulier sur la parcelle</li></ul>

Cécile PRIGENT